



MÂCON NATATION

A Mâcon, le 14 janvier 2019

Cher adhérent,

Je vous invite à participer à l'assemblée générale de Mâcon Natation, qui se tiendra le vendredi 25 janvier 2019 à 19 heures salle le Pavillon, 5 impasse de l'Héritan, 71000 Mâcon.

Ordre du jour :

- Rapport moral du Président
- Rapport des Commissions permanentes
- Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018 et présentation du budget prévisionnel.
- Vote sur les comptes, le budget, la modification des statuts.
- Questions diverses (elles devront être communiquées avant le 23 janvier 2019)
- Allocution des élus et invités
- Remise de récompenses
- Vin d'honneur

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier (ci-joint) dûment rempli et signé, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 4 voix au total la sienne comprise. Seuls pourront voter les électeurs remplissant les conditions prévues à l'article 6 de nos Statuts.

Dans l'attente de vous revoir à cette occasion, je vous adresse mes cordiales salutations.

Le Président Michel Griffon

Extrait de l'article 6 :

Est électeur tout adhérent membre actif depuis plus de six mois, âgé de seize ans au moins au jour de l'élection, et à jour du montant de l'adhésion pour la saison en cours et pour la saison précédente.

Le droit de vote des membres actifs mineurs, est exercé dans les mêmes conditions que ci-dessus par une des personnes délégataire de l'autorité parentale (il compte, si le délégataire est lui-même électeur, comme un pouvoir). Le vote par correspondance n'est pas admis.

Le vote par procuration est autorisé entre les membres; un même membre ne pouvant disposer de plus de 3 pouvoirs en sus du sien limitant l'électeur à 4 voix au total



MÂCON NATATION

POUVOIR

Je soussigné.....

membre électeur de Mâcon Natation remplissant les conditions prévues à l'article 6 de nos Statuts,

donne pouvoir à M..... également membre électeur de Mâcon Natation remplissant les conditions prévues à l'article 6 de nos Statuts, pour me représenter à l'assemblée générale de l'association qui se tiendra le vendredi 25 janvier 2019 à 19 heures, salle le Pavillon, 5 impasse de l'Héritan, 71000 Mâcon, en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

Signature